

LA BAILLARGEOISE

Le Règlement 2018

Toutes les infos sur <http://galopinsbaillargeois.jimdo.com>

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Article 1 : Lieu, Date et Nature de la compétition

La Baillargeoise à lieu le 02 juin 2018, sur la commune de St Georges les Baillargeaux, départ et arrivée Stade du champ de foire (centre bourg).

Courses adultes (10km solo, 5km solo et 10km duo) départ 19h00

Courses enfants non chronométrés départs à partir de 20h15

Article 2 : Organisateur

Les Galopins Baillargeois de St Georges les Baillargeaux

Siège social : 16 place de la liberté 86130 St Georges les Baillargeaux

Contact : lesgalopins.baillargeois@gmail.com

Article 3 : Participation

De par son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo, vidéo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celle-ci.

L'ensemble des courses adultes sont ouvertes à tous les licenciés ou non à partir de 18ans

Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale.

La course des 5km est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de 16 ans (né en 2002 ou avant).

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent soit titulaire :

- D'une licence **Athlé Compétition**, d'une licence **Athlé Entreprise**, d'une licence **Athlé Running** ou d'un **Pass'Running**, délivrés par la **Fédération Française d'Athlétisme**, en cours de validité à la date de la manifestation (Règlement des Manifestations Hors Stade, novembre 2013, page 10/43).
- Ou d'une licence sportive au sens de l'article L 131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître par tous moyens, **la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une **licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon**, la **Fédération Française de Course d'Orientation** ou la **Fédération de Pentathlon Moderne** pour la saison en cours.
- Ou d'une licence délivrée par **l'UNSS** ou **l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Ou pour les autres participants, d'un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation d'un certificat médical.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation comme justificatifs en cas d'accident.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites pour les courses enfants, de 7€ pour les courses « solo » 5 et 10km et de 10€ pour le Relais.

Les inscriptions sont possibles sur notre site internet jusqu'au jeudi 31 mai 2018

<http://galopinsbaillargeois.jimdo.com>

Sélectionner le menu Baillargeoise

Les inscriptions sont possibles par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription sur notre site <http://galopinsbaillargeois.jimdo.com>

Ensuite envoyer tous les documents avant le mercredi 30 mai 2018 à

LES GALOPINS BAILLARGEOIS
16, rue de la liberté
86130 – St GEORGES LES BAILLARGEAUX

Les inscriptions sont possibles sur place à partir du bulletin d'engagement fourni par l'organisation le samedi 02 juin 2018 de 16h à 18h30

1€ par inscription sera reversé à : UN HOPITAL POUR LES ENFANTS

AUCUN DOSSARDS NE SERA ATTRIBUES SI ABSENCE DE CES DOCUMENTS

Article 4 : Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Article 5 : Parcours

Sur route dans une boucle de 2,5km à parcourir 2 ou 4 fois suivant la course choisie.

Article 6 : Athlètes Handisports

Le parcours ne permet l'accueil des athlètes en fauteuil.

Article 7 : Déroulement des épreuves

Courses Solo : Les concurrents doivent parcourir deux boucles pour le 5km solo et 4 boucles pour le 10km solo.

Relais : l'enchaînement des relais est laissé à la discrétion des relayeurs, vous pouvez alterner les relais comme en faire deux de suites.

Le passage du relais se fera dans la zone délimitée au sol par un contact entre relayeur.

Enfants : 1km / 20h15 (né en 2008 et 2007) et 2km / 20h30 (né en 2006, 2005, 2004)

Article 8 : Sécurité

La sécurité sur le parcours sera assurée par des signaleurs placés tout le long du parcours en des endroits stratégiques.

Tous les signaleurs seront équipés d'un téléphone portable.

Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche.

L'assistance médicale sera assurée par la Croix rouge Française.

Article 9 : Règles sportives des courses à pied

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Article 10 : Jury

Le jury est composé des membres de la commission d'organisation des Galopins Baillargeois. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Article 11 : Résultats Classements et Récompenses

Ils seront affichés sur place

Ils seront disponibles sur notre site internet <http://galopinsbaillargeois.jimdo.com>

La présence des participants récompensés est obligatoire.

Sur chaque course seront récompensés les trois premiers des classements scratch et les premiers de chaque catégorie suivante : JU/ES/SE/M1/M2/M3 (Hommes et Femmes)

Sur la course du 5km solo seront récompensés les premiers CA et MIN (Homme et Femme)

Les récompenses ne seront pas cumulables.

Les courses enfants ne feront pas l'objet d'un classement.

Tous les enfants recevront une médaille à l'issue de leur course.

Article 12 : Assurance et Responsabilité

Les organisateurs sont assurés pour les risques civils de l'épreuve auprès de la MACIF.

Les coureurs devront respecter le code de la route indépendamment de la sécurité mise en place.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol pendant la manifestation

Article 13 : Force Majeur

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

Article 14 : Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Article 15 : Droits à l'image

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que coureur et/ou spectateur, dans le cadre de la promotion de la BAILLARGEOISE

Article 16 : PARKING, VESTIAIRES ET DOUCHES

Parking prévus sur le site de départ.

Douches et Vestiaires seront disponibles au stade des sablières